

DEPARTEMENT DE  
CORSE DU SUD

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

ARRONDISSEMENT  
DE SARTENE

Séance du 28 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre à 18 h 30

Date de la convocation : 18/10/2022  
Date d'affichage : 18/10/2022

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement  
au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur  
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10  
Pour : Contre : Abstention :  
Présents :  
Pouvoir :  
Absents :  
Secrétaire de séance :

**Objet : Réhabilitation de l'ancien Presbytère de Calvèse – Nouveau Plan  
de Financement -**

Le Maire rappelle que le Conseil avait acté pour procéder à la réhabilitation de l'ancien presbytère de Calvèse afin de le proposer à la location.

La Commune s'engage dans ce sens pour le louer sur une période minimale de 9 ans à titre de résidence principale sur la base des loyers encadrés de type logement social.

Il rappelle également que par délibération, le Bureau d'Etudes Habitat Jean-François MARGELLI avait été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Les travaux de cette réhabilitation sont estimés à 166 487.00 € TTC (151 352.00 € HT).

Suite à observation faite par les Services de la Collectivité de Corse, le Maire soumet un nouveau plan de financement à l'approbation du Conseil :

- Montant TTC = 166 487.00 €
- Montant HT = 151 352.00 €
- Collectivité de Corse = 96 000.00 €
- Commune = 70 487.00 €  
(y compris TVA)

Le Conseil, ouï les propositions et après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des Membres présents et représentés, le nouveau plan de financement présenté par le Maire.

Le Maire  
Jean-Jacques BARTOLI

Certifié exécutoire par Monsieur le Président,  
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le

